

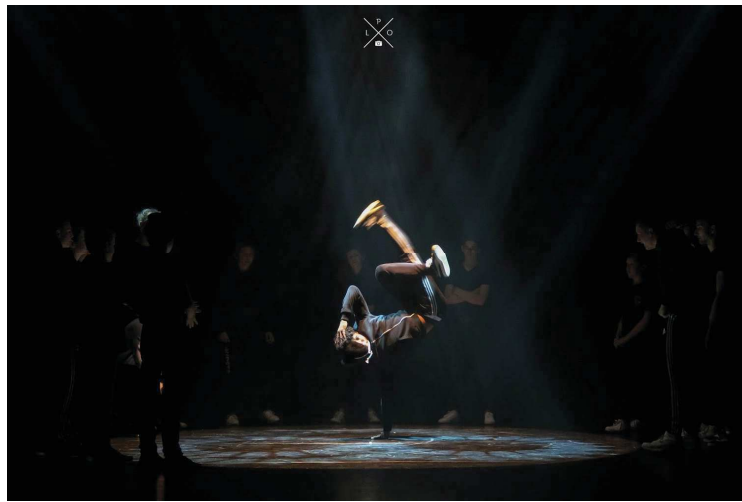


*A M I C A L E L A I Q U E D E B O U G U E N A I S*

**Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENNAIS**

**Site internet : [www.alb-bouguenais.fr](http://www.alb-bouguenais.fr)**

# Inscription cours de Danse Hip Hop



**PAR**

**L'Amicale Laïque de Bouguenais Bourg**



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS  
site internet : www.alb-bouguenais.fr

Section HIP-HOP

## FICHE D'INSCRIPTION Saison 2018/2019

Nom : ..... Prénom.....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

☎ : ... / ... / ... / ... / ... ☎ : ... / ... / ... / ... / ...

1<sup>er</sup> E-mail parent.....@.....

2<sup>ème</sup> E-mail parent : .....@.....

**Droit à l'image :** Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laïque de Bouguenais (ALB) section hip hop à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »**  
**Signature :**

Habitants de Bouguenais		Extérieur Bouguenais	
<input type="checkbox"/> 8 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/> 18 ans et plus	<input type="checkbox"/> 8 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/> 18 ans et plus
Adhésion FAL +ALB + Adhésion cours <b>total = 180€</b>	Adhésion FAL + ALB + Adhésion cours <b>Total = 190€</b>	Adhésion FA + ALB + Adhésion cours <b>Total = 190€</b>	Adhésion FAL + ALB Adhésion cours <b>Total = 195€</b>

**Heure des cours dans la salle polyvalente de l'école Croix Jeannette sauf vacances scolaire et jours fériés**  
**Mercredi : 17h00 – 18h00** débutant ou en développement  
**Mercredi : 18h00 – 19h15** pratiquant et expérimenté  
**Mercredi : 19h15- 20h30** adolescent

### Paiement à joindre

- Chèque       Espèce       Chèques Vacances       Pass sport

Transmettre le bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles, auprès de Mme Marie Laure COLIN  
72 rue Charles Brunelière 44340 Bouguenais.

# AUTORISATION PARENTALE\*

- Pour les mineurs uniquement

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Responsable Légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Barrer les mentions inutiles :

Allergies

Asthme

Epilepsie

Diabète

Autres : .....

Médicaments contre-indiqués : .....

En cas d'accident et au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, « j'autorise l'encadrement de l'équipe, à appeler tout médecin acceptant de se déplacer immédiatement » :

Oui

Non

**L'inscription sera pris en compte dès réception du règlement , de l'autorisation parentale et d'un certificat médical.**

Fait à ..... le .....

Signature du responsable légal :



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS SECTION DANSE HIP HOP

L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

Un exemplaire sera conservé par la famille.

### Art 1- Inscription

- Les adhésions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.
- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section **que les adhérents à jour de leur cotisation et possédant un dossier complet** composé des documents suivants :
  - Dossier d'inscription complété
  - autorisation parentale pour les mineurs
  - Certificat médical de moins de 3 mois
- Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique de l'activité durant 1 séance sur autorisation du responsable de la section. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique de la danse, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.
- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois de décembre.

### Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

### Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.



- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

#### Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité par mail :

[hip-hop@alb-bouguenais.fr](mailto:hip-hop@alb-bouguenais.fr)

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et répétitive, l'association prendra les mesures pour vous en informer.

- L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

#### Art 5 – Déroulement des cours

- La section hip hop de l'Amicale Laique **n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

- En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur, ....) **aucun remboursement ne sera effectué** et les cours concernés ne seront pas récupérés.

Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le .....

Signature du représentant légal de l'enfant  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

signature de l'enfant (même mineur)